



FFSA

FFSA
COUPE DE
FRANCE RALLYE

RALLYE DU QUERCY
ASA du QUERCY
ECURIE DES CADOURQUES

10^{ème} RALLYE RÉGIONAL HISTORIQUE VHC DU QUERCY

A.S.A. du QUERCY - Écurie des Cadourques

11 – 12 avril 2026

Règlement Particulier : VHC

Épreuve de doublure

Le présent règlement particulier du 10^{ème} Rallye Régional du Quercy VHC complète :

- le règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2026
- les règles spécifiques rallye VHC 2026
- le règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy (Moderne).

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

- 1^{ère} ÉTAPE :

- **Publication des équipages admis au départ** : samedi 11 avril 2026 à 19h15 par l'application SPORTITY (une version papier sera affichée à l'entrée du parc pour les personnes n'ayant pas accès à cette application).
- Sortie du parc de départ au parc de Lalbenque dimanche 12 avril 2026, heure théorique de sortie de la 1^{ère} VHC à 9h00, et 1^{ère} moderne à 9h34.

Cet horaire peut être avancé de quelques minutes en fonction du nombre de concurrents engagés dans le rallye de doublure VHC, et prévus de partir avant les modernes.

- **Arrivée 1^{ère} voiture fin du rallye**, dimanche 12 avril 2026, heure théorique de la 1^{ère} voiture VHC à 14h21, et de la 1^{ère} voiture Moderne à 14h55 à Lalbenque.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Organisateur administratif : L'Association Sportive Automobile du Quercy organise les 11 et 12 avril 2026 en doublure du 43^{ème} RALLYE RÉGIONAL du QUERCY une épreuve automobile régionale dénommée : 10^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC du QUERCY

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées : **Visa R9 du 23/12/2025 , visa FFSA 43 du 23/12/2025 .**

Comité d'Organisation

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

Organisateur technique

Écurie des Cadourques - siège : Café Le Bordeaux - 15 Boulevard Gambetta - 46000 CAHORS

Affichage

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

- 1.1P. OFFICIELS** Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.
Pas d'officiel particulier, pas de Coupe de France ni de Championnat

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Ce rallye compte pour le Challenge VHC de la Ligue du Sport Automobile d'Occitanie Pyrénées »
Ce rallye VHC ne compte pas pour la Coupe de France des rallyes VHC.

1.3 P. VÉRIFICATIONS

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 10^{ème} Rallye VHC Régional du Quercy doit adresser au secrétariat du rallye à : « Écurie des Cadourques, chez Marie-Hélène VALÈS, 25, Rue de la Mairie 12200 SAINT REMY » la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 30 Mars 2026 minuit**. (Date du cachet de la poste, de la télécopie ou du courriel faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures maximum**.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 5.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à : - **260 €** : avec la publicité facultative des organisateurs
- **520 €** : sans la publicité facultative des organisateurs

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèques libellés à l'ordre de : « **Écurie des Cadourques** » et :

- de la photocopie de la licence 2026 et du permis de conduire des 2 membres de l'équipage
- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

Conforme au règlement standard FFSA

3.2 P ÉQUIPAGES : Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

3.3 P ORDRE DE DÉPART : Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC.

Précision VHC : le rallye VHC passe dans les épreuves spéciales avant le rallye Moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.1 P VOITURES AUTORISÉES :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR et J1 et J2 (de 1947 à 1990) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des rallyes VHC et aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont autorisées dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié.

4.2 P PNEUMATIQUES : Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

4.3P. ASSISTANCE : Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

4.4 P PROCÉDURE DE PESÉE DES VOITURES : Conforme au règlement standard FFSA

4.5 P ÉCHAPPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P IDENTIFICATION DES VOITURES : Conforme au règlement standard FFSA

4.7. P CAMÉRA ET APPAREIL DE PRISES DE VUE : Conforme au règlement standard FFSA

4.8. P EXTINCTEURS : Conforme au règlement standard FFSA

Les extincteurs installés devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés, à partir de la sortie des vérifications techniques, et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1P. DESCRIPTION : Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

S'agissant d'un rallye VHC de doublure du 43^{ème} Rallye Moderne du Quercy, les concurrents du 10^{ème} Rallye VHC du Quercy partiront en premier.

6.2P. RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées uniquement le dimanche 5 avril 2026 de 8h00 à 18h00, et le samedi 11 avril 8h00 à 18h00, afin de respecter la sécurité et le repos des riverains.

Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Nombre de passages en reconnaissance : **3 maximum**

Des numéros d'identification seront distribués avec le Roadbook et devront être apposés de façon visible, en haut à droite du pare-brise du véhicule de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Une fiche de pointage des reconnaissances, détachable du Roadbook, devra être remise impérativement au Parc de départ, au CH 0.

6.3 P CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

7.1P. DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES :

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

7.3. P CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) - CONTRÔLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour les CH de départ d'E.S. (CH 1-2-3-4) le pointage sera effectué équipage à bord.

7.4.P CONTRÔLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.P ÉPREUVES SPÉCIALES (ES) : Conforme au règlement standard FFSA.

7.6.P PARC FERMÉ : Conforme au règlement standard FFSA.

Identique au règlement particulier du 43^{ème} Rallye Régional du Quercy.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

Pour les classements des périodes E à I, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes suivantes 1, 2, 3 et 4 :

- Jusqu'à 850 cm3 (pour les voitures des périodes E, F, G1 du 1/1/1947 au 31/12/1969)
- Jusqu'à 1150 cm3 (pour les voitures des périodes E, F, G1/G2, H1 du 1/1/1947 au 31/12/1975)
- Jusqu'à 1300 cm3 (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 1600 cm3 (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 2000 cm3 (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 2500 cm3 (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Au-dessus de 2500 cm3 (pour les voitures des périodes G2 à I du 1/1/1970 au 31/12/1981)

- A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.
 - Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)
 - Un classement général pour toutes les périodes E à I
 - Un classement général pour les périodes J

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard FFSA

Coupes et Trophées : Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix seront récompensés : chaque pilote et chaque copilote recevra une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 avril 2026 à la Salle des Fêtes de Lalbenque à partir de 17h30 (Remise des prix VHC suivi des Modernes)